
Dons de la société populaire de la Montagne séante à Coursan, district de Narbonne, lors de la séance du 30 ventôse an II (20 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons de la société populaire de la Montagne séante à Coursan, district de Narbonne, lors de la séance du 30 ventôse an II (20 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 695;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31555_t1_0695_0000_24

Fichier pdf généré le 23/01/2023

vosre voix, brisant leurs fers, ne connoîtront plus d'autre souverain que la vertu, d'autre gouvernement que celui qui sera basé sur l'égalité et la liberté. Continuez, Législateurs, vos travaux immortels, embellissez tout des rayons de la gloire et du bonheur. Soyez les bienfaiteurs du genre humain ; la reconnaissance nationale vous prépare des couronnes civiques et la postérité la plus reculée vous dressera des autels. S. et F. »

PONTENIER (*présid.*), VAILLANT (*secrét.*),
PONTENIER (*secrét.*).

[Adresse à la Conv. ; même date.]

« Législateurs,

L'adresse du Comité de Salut public à notre Société a électrisé ici toutes les âmes. Ce n'est qu'aux hommes libres qu'il appartient de peindre la scène touchante qu'elle a produit parmi nous.

A peine avez-vous fait entendre dans nos murs vos vœux sur l'extraction du salpêtre, que tous les citoyens, sans distinction d'âge et de sexe, ont juré sur l'autel de la Patrie de seconder vos travaux immortels. Des ateliers ont été dressés, les terres sont fouillées, tous les bras s'exercent à l'envie à chercher cette matière qui doit nous aider à exterminer nos tyrans. Femmes, enfants, vieillards, tous se disent la gloire de porter la hotte. Les cris mille fois répétés de : Vive la République, Vive la Montagne, annoncent au loin l'arrivée de nos braves sans-culottes dans les ateliers. L'amour de la patrie vit en traits de feu dans tous les cœurs.

Tel est, Législateurs, le faible tableau de la scène intéressante qui se passe sous nos yeux. Puisse-t-elle vous convaincre de plus en plus que jamais la cause du peuple et la gloire nationale n'ont cessé d'être un instant à l'ordre du jour dans notre Société, que nous n'avons tous qu'un même désir, une même passion, le triomphe de la Liberté et l'anéantissement de tous les despotes. S. et F. » [Mêmes signatures].

32

La société populaire de la Montagne, séante à Coursan, district de Narbonne, annonce qu'une simple invitation, faite en faveur des défenseurs de la patrie, a produit 24 chemises, 3 paires de souliers et 11 paires de bas; ces effets vont être envoyés au district; qu'elle va aussi déposer au comité de surveillance de Courson 90 quintaux de blé, provenans de dons patriotiques; qu'elle a célébré par des fêtes civiques la reprise de Toulon, et l'anniversaire de la mort de Capet: dans ces fêtes, ont été chantés la valeur de nos bataillons et l'énergie de la Convention nationale. Enfin, elle applaudit au décret qui rend la liberté aux nègres, à l'établissement du gouvernement révolutionnaire, et invite la Convention à continuer sa carrière.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des subsistances (1).

(1) P.V., XXXIII, 454-55.

33

Point de paix avec les despotes, point de reconnaissance provisoire de la République, s'écrie la société populaire d'Albi. La France ne transige point sur son indépendance. Quel rapport peut il y avoir entre des hommes rendus à la liberté et des tyrans ? Vous avez connu le piège, la République entière a applaudi à votre fermeté et à votre énergie. Elle termine son adresse par féliciter la Convention sur le décret qu'elle a rendu pour assurer la liberté des nègres.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

34

Le citoyen Mestancier fait hommage à la Convention du calendrier qu'il a fait de la République française.

Mention honorable du don, son insertion au bulletin, et le renvoi de l'ouvrage au comité d'instruction publique, sont décrétés (2).

35

La société populaire de Cette félicite la Convention sur le décret qui abolit l'esclavage des nègres, et l'invite à ne descendre de la Montagne, que lorsque les foudres qu'elle lance de son sommet auront réduit en poudre les tyrans et les traîtres.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Cette, s.d.] (4)

« Citoyens représentants,

Vous avez voulu, non seulement établir à jamais la liberté dans toute la République, mais vous avez encore décrété que l'esclavage était aboli dans nos possessions d'Amérique et que les hommes de couleur jouiroient de la liberté et du droit de citoyen français.

Par ce décret bienfaisant, vous avez rendu les plus grands services à l'humanité outragée et il n'appartenoit qu'aux représentants d'un peuple qui a conquis sa liberté par tant d'efforts et qui combat encore tous les monstres de la tyrannie et du despotisme pour l'affermir, à présenter à l'Univers étonné l'exemple sublime qui va porter votre gloire jusqu'aux siècles les plus reculés.

Nous joignons, Citoyens représentants, notre reconnaissance à celle que vous ont déjà manifestée nos frères de couleur pour le signalé bienfait qu'ils viennent d'obtenir.

Il ne nous reste qu'à vous inviter à rester inébranlables sur la Sainte Montagne et de n'en

(1) P.V., XXXIII, 455. B^m, 30 vent. (1^{er} suppl.). Original daté du 8 vent. II et signé : ESQUILAT (*secrét.*), BARRELYE (*secrét.*), LARROQUE (*présid.*), TOULZE, GACHES, PEZOUT (C 295, pl. 996, p. 3).

(2) P.V., XXXIII, 455.

(3) P.V., XXXIII, 455.

(4) C 295, pl. 996, p. 55.